

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation : le 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Françoise MAIRESSE, Éric DEJEAN-SERVIÈRES, Paul DOITEAU-LEVÉE, Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Corinne GUILLON, Catherine FAUCHE, Patrick POTTIER, Benoist PALLEE

Étaient absents : néant

Secrétaire de séance : Olivier POULAIN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2023
- Point urbanisme
- Devis restauration du caveau provisoire
- Repas communal
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023 :

Madame Le maire précise que l'erreur produite sur le commentaire de Françoise MAIRESSE à savoir « pollution visible » a été corrigée et remplacée par « pollution visuelle »

Le compte rendu du 1^{er} septembre 2023 est approuvé et signé par tous les conseillers présents.

POINT URBANISME :

1. Déclaration préalable de Mme GOBERT pour installation d'un mobil home, deux algéco, dalle flottante et abri de jardin. Refusée par la DDTM. Mobil home interdit car réservé au terrain de loisirs (camping ...). Pour le reste la surface est trop importante, il faut une demande de permis de construire. Et concernant l'élevage de chiens il faut le déclarer. Avant d'intervenir auprès d'eux pour leur faire appliquer les consignes de la DDTM, il faut savoir quoi faire pour le mobil home de Mr TAURIN. Les règles étant les mêmes pour tout le monde, nous devons les faire appliquer par tous. Il est décidé que nous allons prévenir Mr TAURIN et activer les recherches de logement.
2. 2 DP de Mr MICHAUD rue du Bois Fleuret pour un abri bois de 27m2 et pour un appentis voiture de 17m2.
- 2 DP de Mr BERHAULT route du Hamel pour un kiosque et une serre de jardin.
4. CU au Long de bois pour la parcelle B527 de 13.985m2. Propriété de Mr CAILLOT.

DEVIS RESTAURATION CAVEAU PROVISOIRE :

Le caveau provisoire est en très mauvais état. Il est nécessaire de refaire la maçonnerie et la porte.

Madame Le Maire propose un devis de la « RISLOISE DE CONSTRUCTION » à Grosley sur Risle qui s'élève à 2892,65€ TTC.

Après délibération, le conseil accepte le devis à la majorité (6 pour et 4 contre)

REPAS COMMUNAL :

A ce jour, 94 inscrits soit autant que l'an passé.

Le traiteur est ok pour préparer 90 parts de choucroute et 5 assiettes végétariennes.

Les musiciens vont arriver vers 17H30 pour s'installer et être prêts à 19H.

Samedi matin nous devons installer la salle (les tables, les nappes, serviettes, assiettes, verres et couverts).

Madame Le Maire demande qui sera présent ? Tout le monde répond présent sauf Françoise MAIRESSE et Paul DOITEAU-LEVÉE.

Il faut 2 personnes à l'accueil pour réceptionner les personnes et encaisser les règlements. Corinne GUILLON se propose et il est prévu de demander à Jacques TOURNIER de participer comme l'an dernier.

Un carton avec les noms sera placé à chaque bout de table.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

ENEDIS nous informe d'une coupure d'électricité le lundi 30 octobre 2023 de 9H à 12H au MILAN route de la forêt et route du Milan pour effectuer des travaux sur le réseau électrique.

La sous-préfecture de Bernay a appelé Madame Le Maire pour l'informer qu'un habitant du Noyer s'est plaint à deux reprises par mail du logo peint sur le château d'eau. Il estime que c'est une pollution visuelle et demande à ce qu'il soit repeint en blanc. Ceci ne relève pas de la sous-préfecture ni de la commune comme Madame Le Maire l'avait expliqué, lors du dernier conseil, à Lydie FAURE qui voulait savoir qui décidait du logo sur le château d'eau. Madame Le Maire en a informé Mr VAN DEN DRIESS (responsable des travaux de restauration du château d'eau) qui lui-même a informé Mr Nicolas GRAVELLE (président de la SAEP de la Charentonne).

Madame Le Maire souhaite soumettre au conseil l'idée d'acheter un ordinateur portable pour la mairie. Cela permettrait de soulager son ordinateur perso et ce serait plus facile à transmettre à la fin des mandats de maire. Budget à envisager : + ou - 1200€. Le conseil approuve l'idée à l'unanimité.

Madame Le Maire demande au conseil si nous continuons le cadeau de fin d'année aux habitants ? Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Madame Le Maire propose trois idées :

- L'agenda 2024 avec stylo et boîte cadeau offerts
- Le stylo + éventuellement une pochette velours noir
- Lampe torche led

Le conseil approuve à l'unanimité la lampe torche led.

Madame Le Maire demande où sont passées les pierres du petit pont ? Paul DOITEAU-LEVEE doit nous confirmer si elles sont toujours sur le terrain où il stocke son bois.

Des habitants du chemin du long bois, nous proposent de nous donner un bout de leur terrain afin d'y installer une citerne enterrée ou pas suivant subvention. Dans ce cas, les frais de notaire seraient à la charge de la mairie ainsi que la clôture et l'entretien. Un seul problème à cela, ils veulent la mettre au bout de leur terrain (vers chez Jeannine LESEIGNEUR) et donc ne pourra pas servir à tout le hameau.

Après débat, il est décidé que nous allons leur proposer d'y installer une citerne la mieux subventionnée par le département si celle-ci est placée à l'angle opposé de leur terrain.

Concernant le site internet, un bug informatique a occasionné un retard de parution de l'invitation à la journée du patrimoine. Cela a contrarié Benoît PALLEE.

Madame Le Maire rappelle au conseil que ce site a été élaboré gratuitement par son fils informaticien pendant ses temps de loisirs. Le temps de création avait déjà généré des pressions.

Madame Le Maire dit savoir se servir d'un ordinateur mais n'est pas du tout en mesure de régler un problème de paramétrage, C'est donc son fils qui intervient et ce toujours pendant ses temps de loisirs.

Donc si un bug informatique doit générer une contrariété voire un énervement, peut-être faut-il le fermer et en faire créer un autre par une société informatique qui, peut-être, sera plus réactive. Budget 2000 à 3000€ + la maintenance.

Madame Le Maire précise que pour le moment, n'ayant pas encore communiqué sur le site, il y a très peu de personnes qui le visionnent. Ceci pour dire que l'impact du bug était très faible. Les invitations ayant été distribuées dans toutes les boîtes aux lettres des habitants et chez les commerçants, et un article étant paru dans l'Eveil, l'annonce sur le site n'aurait pas changé grand-chose.

TOUR DE TABLE :

Catherine FAUCHE exprime son regret de ne pas avoir pu participer à la journée du patrimoine.

Françoise MAIRESSE nous informe du dossier de Mme Jeannine LESEIGNEUR. Il y a eu une expertise médicale afin de pouvoir engager une mesure de protection. La facture du médecin expert s'élève à 160€ et Françoise MAIRESSE demande à ce qu'elle soit prise en charge par la mairie. Olivier POULAIN demande si elle ne peut pas être remboursée par la sécurité sociale. La réponse est non. Le conseil accepte la prise en charge de la facture de 160€.

Benoît PALLEE rappelle le cas de Mr TAURIN qui est toujours dans son mobil home. Il nous dit que le problème de chauffage de l'an dernier va certainement se reproduire cette année et demande si la mairie est toujours d'accord pour financer une partie de son chauffage ? Le conseil accepte mais rappelle qu'il serait judicieux de lui trouver un logement. Madame Le Maire et Françoise MAIRESSE rappellent qu'elles l'ont emmené visiter un appartement à la résidence de la Risle à BEAUMONT LE ROGER, qu'il a refusé sous prétexte que c'était une résidence pour seniors.

Benoît PALLEE demande s'il peut avoir un temps de parole lors du repas communal du lendemain. Accepté par Madame Le Maire.

Benoît PALLEE explique au conseil qu'il a fait une demande à la mairie pour occuper la salle des archives afin d'organiser des après-midis de jeux de société. Madame Le Maire a refusé car la salle des archives n'est pas adaptée à recevoir du public et propose de faire un test pendant 6 mois à la salle des fêtes. En cas de location de la salle des fêtes, la salle de la mairie pourrait être empruntée.

Olivier POULAIN demande s'il est possible de changer toutes nos vieilles lampes en LED comme sur la route de Beaumont. Madame le Maire va solliciter SIEGE pour un devis par hameau.

Lydie FAURE :

Rappel du contexte : Sur le carton d'invitation au repas communal, Madame Le Maire a écrit :

- Maire de Le Noyer en Ouche et Maire du Noyer en Ouche.

Avant de les distribuer dans les boîtes aux lettres Chemin du Long Bois, Lydie FAURE a entouré au crayon papier « de Le » et « du » montrant ainsi à tous les habitants qu'il y avait une anomalie.

Madame Le Maire ayant été informée, a réagi en faisant un mail à Lydie FAURE, copie à tout le conseil, comme suit :

« Bonjour Lydie,

Je tiens à te remercier d'avoir bien mis en avant l'erreur produite sur l'invitation au repas communal, en l'entourant d'un trait de crayon papier (voir la pièce jointe).

De ce fait, tous les habitants du Long Bois l'ont bien remarquée. Je ne sais pas comment je dois prendre cela.

Chercherais-tu à me nuire, à me ridiculiser auprès des habitants de la commune ? Si c'est le cas, quelle en est la raison ?

Dans tous les cas c'est un coup bas.

Je trouve très curieux cette façon d'agir, comme celle d'enchaîner les reproches, les remarques négatives lors des conseils.

Dans une équipe nous sommes censés avancer ensemble et s'entraider.

C'est très dommage. Ça pourrait être tellement mieux de travailler dans le positif.

Comme tous tes collègues conseillers, tu pourrais aussi communiquer en direct sans attendre les conseils.

M'appeler ou passer à la mairie pour me faire part de tes questions auxquelles je me ferais un plaisir de répondre !

Et tu pourrais aussi évoquer des choses positivescar si tu cherches bien, je suis sûre que tu vas en trouver ! »

Lydie FAURE se dit surprise de ce mail. Qu'elle ne voit pas pourquoi je réagis à ce qu'elle a fait.

Madame Le Maire répond que sa démarche est grave et qu'elle est surprise que Lydie FAURE trouve cela normal.

Lydie FAURE dit être étonnée d'être considérée comme négative. Madame Le Maire lui rappelle que pas une seule fois en trois ans elle n'a exprimé une remarque positive. Que ce sont toujours des critiques, ou des remarques négatives.

Lydie FAURE précise que ses questions ne viennent pas toutes d'elle.

Madame Le Maire demande à Lydie FAURE pourquoi elle a fait ça ? Lydie FAURE lui répond qu'elle ne sait pas ...

Madame Le Maire demande à Lydie FAURE ce qui la motive à importuner comme ça tous les maires car à priori il semble que c'était déjà le cas avec les maires précédents. Pas de réponse de Lydie FAURE.

Lydie FAURE conclue en annonçant que dorénavant elle ne distribuera plus rien et qu'elle fera le strict minimum pour la mairie.

Madame Le Maire et le conseil ont pris acte de sa déclaration.

Séance levée à 20H40

Josette MUSSET
Le Maire,

